



garde le week end pendant les vacances scolaires

Par **cat193**, le **18/07/2009** à **11:33**

Bonjour à tous, voila ma situation: apres 2 ans de séparation, sans avoir été mariée, et avec 2 enfants de 4 et 7 ans, nous sommes passés devant le juge pour régler la situation car cela devenait invivable.

Le jugement indique que j'ai la garde des enfants, et que mon ancien conjoint a la garde uniquement les week end paires et la moitié des vacances scolaires.

Comment cela se passe t-il lors des vacances de juillet et d'aout pour les week end.

Peut-il garder les 2 petites tous le mois de juillet sans me les donner le week end. (rien de cela n'est préciser sur le jugement !!!).

De plus, pendant les 2 ans de notre séparation, il ne m'a jamais versé de pension (accord entre nous), me depuis le jugement en date du 2 juillet 2009 (recommandé avec AR), le juge l'oblige à me verser une pension de 140 euro par enfant.

Il refuse de me verser la pension, que dois-je faire ?

Il me menace verbalement, en devant les enfants, de tous les noms d'oiseaux possible, que dois-je faire.

Merci d'avance pour toutes vos réponses, qui je suis sur, m'aiderons et me soulagerons pendant ces dures moments.

Par **jeetendra**, le **18/07/2009** à **13:29**

bonjour, contactez soit le greffe du Tribunal de grande instance d'Aurillac, soit le cdad, ils vous aideront dans votre litige avec votre ex concubin, également votre Caisse d'allocation familiale pour le recouvrement de la pension alimentaire, courage à vous, cordialement

[fluo]Tribunal de Grande Instance d'Aurillac [/fluo]

21 place du square

15012 AURILLAC CEDEX

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 71 45 59 59

[fluo]CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AUX DROIT[/fluo]

5-7 Rue Edouard Herriot

15000 Aurillac

Tel : 04 71 43 00 10

Par **nicolas92**, le **29/03/2010** à **13:51**

Calendrier Scolaire

En situation de divorce, visualiser les WE où vous serez avec vos enfants.

Allez consulter ce site:

<http://www.calendrier-scolaire.org>

Ressources sur les tenants de la garde alternée, sur les Allocations...